



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 28 Octobre 2025

La DAP jette l'opprobre sur l'ensemble des agents !

La Direction de l'Administration Pénitentiaire a diffusé une **note interne** du 25 septembre 2025 relative à « l'utilisation de faux arrêts maladie (référence RH2/DAP).

Cette note a été transmise à l'ensemble des agents de certains services et ils ont ainsi pu apprécier la considération que leur portait leur administration

Sous couvert de rappeler les sanctions pénales et disciplinaires encourues par certains agents, **la DAP stigmatise l'ensemble du personnel** en laissant entendre que le phénomène serait répandu dans nos services.

Une note qui jette le discrédit sur tous les personnels !

Cette communication, qui vraisemblablement n'aurait jamais dû être diffusée aussi largement, **porte atteinte à la probité** des agents pénitentiaires. Plutôt que de cibler les rares auteurs de délits de faux et usage de faux que la justice peut légitimement sanctionner, **la DAP choisit la voie du soupçon généralisé.**

En évoquant une « augmentation de l'utilisation de faux arrêts maladie » **sans aucune donnée chiffrée ni contextualisation**, l'administration **sème le doute sur l'intégrité de l'ensemble des fonctionnaires**, jetant une ombre inacceptable sur des agents déjà éprouvés par les conditions de travail.

Une contradiction flagrante avec les principes de QVCT !

Cette note va **à l'encontre des orientations fixées par le Secrétariat Général du ministère de la Justice** en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). En instaurant un climat de méfiance généralisée, la DAP **contribue à dégrader la confiance** entre direction et personnels, favorisant ainsi les **Risques Psychosociaux (RPS)** au sein des services.

Comment parler de prévention des RPS, de bienveillance managériale, ou de reconnaissance professionnelle quand une telle note insinue que l'ensemble des agents pourraient frauder !!!

Les pratiques délictueuses doivent être sanctionnées, pas instrumentalisées !

Notre organisation syndicale **ne défend ni ne minimise les comportements frauduleux**. Tout agent convaincu de faux et usage de faux doit être sanctionné, **y compris pénalement** si les faits le justifient.

Mais il est **inacceptable** que l'administration transforme ces cas isolés en suspicion collective, ternissant l'image de tous les personnels

Que dire de cette administration qui demande à ses cadres de procéder à des vérifications d'authenticité des arrêts de travail en prenant contact avec le médecin traitant des agents pour confirmer l'existence d'un diagnostic : ce qui s'apparente à une information relative à la santé du patient. **Nous sommes donc à la limite du respect du secret médical et c'est insupportable... »**

Aussi, nous dénonçons :

- Une **diffusion intolérable** d'une note interne à portée généralisante qui illustre malheureusement la pratique managériale de la DAP
- Une **atteinte à la confiance** indispensable entre l'administration et ses agents ;
- Une **dégradation manifeste de la QVCT** par un discours suspicieux et culpabilisant ;
- Une **absence de reconnaissance** du professionnalisme des agents qui, chaque jour, assurent la continuité du service public pénitentiaire dans des conditions souvent difficiles.

Nous exigeons :

- Le **retrait de cette note** ou, à minima, une **communication rectificative** rappelant la confiance de la DAP envers ses agents ;
- Le **respect des principes de la QVCT** prônés par le ministère ;
- Une **vraie politique de reconnaissance** et de prévention, pas de suspicion !

La DAP doit choisir entre confiance ou défiance et elle doit assumer ses choix !

Une administration ne se construit pas sur la méfiance généralisée. Nos collègues méritent le respect, la considération et la reconnaissance de leur engagement au service de la Justice. La suspicion permanente n'est pas une politique de ressources humaines : **c'est un facteur de souffrance au travail qui accroît les RPS.**

Nous ne laisserons pas la DAP salir l'honneur de nos métiers !!!!

Le respect, la confiance et la considération ne se décrètent pas : ils se pratiquent !

Le bureau CFDT Pénitentiaire